

PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
DIRECTION DE LA COORDINATION
ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE

✉ Mme DOCEUL

☎ 02.40.41.47.65

☎ 02.40.41.22.77

pref-loi-sur-l-cau@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le 10 JAN. 2014

**Information sur l'existence d'un avis tacite
de l'autorité environnementale**

Nom du pétitionnaire : Société STX France SA, Avenue Bourdelle, CS 90180, 44613 Saint Nazaire cedex.

Nature et adresse du projet : dragages d'entretien des ouvrages maritimes à Saint Nazaire.

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 31 octobre 2013.

Depuis le 31 décembre 2013, en application de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, l'autorité environnementale n'a pas émis de remarque dans le délai imparti et la procédure peut continuer ; le délai réglementaire imparti étant expiré. L'avis de l'autorité environnementale est tacite sans observation.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

Le PREFET
pour le préfet
la directrice de la coordination
et du management de l'action publique

Thérèse LEBASTARD

NB : Cet avis ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.